

STRASBOURG Vie nocturne

# Arrêté anti-alcool : 40 verbalisations

Huit mois après son entrée en vigueur, l'arrêté anti-alcool a généré une quarantaine de verbalisations. La Ville entend poursuivre sa lutte contre les phénomènes de suralcoolisation, sans pour autant délaisser animation et vie nocturne.

**A** lors qu'il doit présenter aujourd'hui au conseil intercommunal de prévention et de sécurité de la CUS le bilan de la politique de lutte contre les phénomènes de suralcoolisation dans les espaces publics, Olivier Bitz a dressé un premier bilan hier matin.

Mesure phare en la matière, l'arrêté municipal du 8 novembre dernier qui prohibe la consommation d'alcool sur la voie publique entre 22h et 5h au centre-ville de Strasbourg est désormais bien connu des noctambules.

## Les établissements de nuit davantage contrôlés

« Ce texte n'est pas resté lettre morte, note l'adjoint au maire en charge de la sécurité et de la prévention. Il a entraîné une quarantaine de verba-



Olivier Bitz a fait le point hier sur le dispositif de lutte contre la suralcoolisation dans les espaces publics.

PHOTO DANA - JACKLYN DURRENBERGER

lisations depuis son entrée en vigueur. » Les contrevenants ont dû s'acquitter d'une amende de 38 euros.

Parallèlement, les agents de la police municipale et du stationnement ont verbalisé 174 personnes depuis le début de l'année pour des nuisances sonores - à l'intérieur des logements ou sur la voie publique. 88 personnes ont par ailleurs été interpellées pour ivresse publique et manifeste. Les particuliers ne sont pas les seules cibles des forces de l'ordre dans le cadre de la pacification de la vie nocturne. Deux soirs par semaine, les fonctionnaires de la police nationale mènent des contrôles dans les débits de boissons.

« Jusqu'à dix établissements peuvent être contrôlés au cours de la nuit », précise le directeur départemental de la sécurité publique Jean-François Illy. Plus de 120 procès-verbaux ont été dressés ces derniers mois pour fermeture tardive, exploitation illicite de licence, tapage ou man-

quement aux règles de sécurité.

« À travers la charte de la vie nocturne, nous invitons aussi les gérants et responsables d'établissements à appeler la police en cas de besoin », souligne le DDSP.

## Moins de nuisances sonores à la Krutenau

La situation semble s'être améliorée sur le terrain. Jean-François Illy évoque « une baisse de 25 % de la délinquance » dans l'ellipse insulaire. Grand'rue, une mesure expérimentée depuis le 2 mai avec le concours de deux supérettes a conduit au retrait des rayons des bières fortes et peu chères. Conséquence ou

pas, les policiers municipaux constatent dans la rue une réduction notable des attroupements d'individus éméchés.

Dans le secteur Bourse-Esplenade-Krutenau, où sont situés de nombreux établissements de nuit, l'adjointe de quartier Michèle Seiler se dit « bien moins harcelée par les plaintes pour le bruit et les nuisances ».

Les trois caméras de vidéosurveillance récemment installées place d'Austerlitz, place de Zurich et rue du Maréchal-Juin ont contribué à « calmer le jeu sur les espaces publics », estime Olivier Bitz. ■

ANTOINE BONIN

## BIENTÔT DES CAPTEURS SONORES

La Ville envisage de mettre en place « à titre expérimental » trois capteurs sonores. Ces appareils qui permettent de mesurer le niveau du bruit visent à « mieux détecter les problèmes de nuisances sonores ». Les capteurs devraient voir le jour à l'automne mais leur localisation n'a pas encore été arrêtée.

La place Saint-Etienne et la place de Zurich, qui sont souvent le théâtre d'attroupements bruyants, pourraient servir de sites pilotes.

